LE MO
LE MONDE OUVRIER

UNE EXPOSITION POUR SOULIGNER LES 35 ANS DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ
PAGE 10

FTQ

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) Nº 127 / SEPTEMBRE-OCTOBRE 2018

ÉRIC DEMERS

Métier : horticultrice
PAGE 5

UPPERKUT

Tournée régionale 2018-2019
PAGE 6

AEUMC : la FTQ émet plusieurs réserves
PAGE 10

« LA PIÈCE MANQUANTE »

La FTQ lance une campagne pour une assurance médicaments publique et universelle

Saviez-vous qu'au Québec, il y a encore de nombreuses personnes qui ne prennent pas leurs médicaments pour des raisons financières ? Et que le Canada est le seul pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à avoir un système de santé public qui n'inclut pas une couverture universelle pour les médicaments d'ordonnance ?

UPPERKUT

Un régime entièrement public d'assurance médicaments, c'est quoi ?

C'est un régime universel administré et financé par le public. C'est-à-dire que, à l'image de la visite chez le médecin ou de l'hospitalisation qui sont sans frais, les médicaments d'ordonnance seraient, eux aussi, gratuits, accessibles à tous et à toutes, et considérés comme une composante du système public de santé.

Parce que la lutte contre les inégalités, sous toutes ses formes, est une préoccupation constante à la FTQ, la centrale a lancé, le 9 septembre dernier, une campagne conjointe avec la CSN pour réclamer la mise sur pied d'une véritable assurance médicaments publique et universelle au Québec.

La pièce manquante de notre système de santé

Actuellement, le Québec a une forme hybride (public-privé) d'assurance médicaments : une partie de la population est couverte par le régime public et l'autre partie

PAGE 3

TOUS LES PARTIS POLITIQUES QUÉBÉCOIS SE TARGUENT DU FAIT QUE LE QUÉBEC AIT UN SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS ET À TOUTES, ALORS QUE DANS LES FAITS, LE TRAVAIL N'EST PAS TERMINÉ. IL RESTE UNE PIÈCE MANQUANTE POUR QUE L'ENSEMBLE DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES PUISSENT AVOIR UN RÉEL ACCÈS À DES SOINS DE SANTÉ PUBLICS.

ÉLECTIONS PROVINCIALES

Donnons la chance au coureur

Le peuple a parlé ! Même si nous n'avons appuyé aucun parti au cours de ces élections, nous prenons acte du résultat du scrutin et nous sommes prêts à nous asseoir avec le gouvernement de la CAQ pour que nous puissions travailler ensemble à faire avancer le Québec.

EDITORIAL PAGE 3

« Le français au Québec : Pour qui ? Pourquoi ? »

Près d'une centaine de personnes ont participé, le 7 septembre dernier, à la 26e Rencontre annuelle des membres des comités de francisation de la FTQ. Le thème *Le français au Québec : Pour qui ? Pourquoi ?* se voulait provocateur, notamment pour bien prendre la mesure des résultats du sondage que la FTQ a rendus publics sur la situation du français et aussi pour susciter le débat avec un candidat et deux candidates de différentes formations politiques présents à cette journée.

PAGE 7

Virage vert au Fonds de solidarité FTQ

Le plan du Fonds de solidarité pour une transition énergétique juste réduira d'au moins 25 % l'empreinte carbone de ses investissements en bourse d'ici 2025. Les actionnaires du Fonds de solidarité FTQ se sont réunis en assemblée générale annuelle le 29 septembre dernier au Centre des congrès de Québec. Gaétan Morin, le président et chef de la direction du Fonds, a profité de l'occasion pour annoncer les nouvelles mesures mises en place pour assurer une transition énergétique juste pour tous et toutes.

PAGE 12

ATIM LEÓN

Camp des jeunes 2018
PAGE 4

AFPC

Hommage aux membres de l'AFPC
PAGE 10

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE Nº 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Des centaines de bains non donnés en CHSLD

BENOIT HAMILTON

La présidente du Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES), Sylvie Nelson, accompagnée du président de la FTQ, Daniel Boyer, a dévoilé, le 10 septembre dernier, une série de services qui n'ont pas été donnés aux résidents et résidentes dans les CHSLD et les hôpitaux où le syndicat est présent.

Cet été, le SQEES a reçu 543 formulaires de fardeau de tâches de la part de personnes préposées aux bénéficiaires. Malheureusement, les tâches non faites sont trop nombreuses et affectent directement le service à la population :

Parmi les tâches non effectuées, on compte :

- 543 bains;
- 542 toilettes partielles (lavage à la débarbouillette);
- 725 lits non faits ou literies non changée;
- 657 repositionnements de bénéficiaires;
- 937 nettoyages de surfaces (tables, fauteuils roulants, etc.);
- 761 tournées de changement de culottes d'incontinence;
- 824 promenades de résidents et résidentes;
- 503 rasages de barbe;
- 463 coupes d'ongles.

Les causes principales avancées sont le sous-effectif et le non-remplacement des absences (423 fois), ainsi que l'appel au personnel d'agence (78 fois).

« *Il manque parfois tellement de personnel qu'il y a moins de travailleuses et de travailleurs que le prévoit la loi des services essentiels. Non seulement la pénurie de personnel est plus grave que jamais, mais le taux d'absentéisme pour cause de maladie ou de blessure ne cesse de croître depuis la mise en place de la réforme Barrette* », se désole la présidente du SQEES, Sylvie Nelson.

« *Les partis politiques prennent de bien beaux engagements pour du béton, mais aucun ne semble se préoccuper du minimum nécessaire à la vie décente de nos aînés,* remarque le président de la FTQ, Daniel Boyer. *Le nouveau gouvernement devra prendre des engagements clairs avec les sommes nécessaires pour pallier le manque de main-d'œuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux. Le personnel est à bout de souffle.* » ■

Pour le SQEES, les solutions doivent viser la rétention et l'attraction du personnel :

- Valoriser le personnel, notamment par un salaire qui reflète leurs tâches;
- Une meilleure conciliation travail – vie personnelle;
- Revoir l'organisation du travail en collaboration avec les représentants des travailleuses et des travailleurs, plutôt que de façon unilatérale;
- Favoriser la création de postes à temps complet, sans horaire atypique;
- Réduire et éliminer progressivement le personnel d'agence.

La campagne de fardeau de tâches du SQEES, sous le thème *Humanisons nos tâches,* se poursuit. Pour en savoir plus : **taches.sqees.ca**.

Stupeur et inquiétude chez Gate Gourmet

À la surprise de toutes et de tous, Gate Gourmet a annoncé la compression de 250 emplois en septembre dernier. L'employeur justifie cette mesure par le non-renouvellement de son contrat avec Air Canada qui est son principal client. Le syndicat Unifor et sa section locale 698 ont vigoureusement déploré cette décision. Ils ont notamment dénoncé le fait de ne pas avoir été consulté dans le processus afin d'empêcher ou de limiter les dégâts. Le syndicat est présentement en discussion avec l'employeur afin de mettre en place des mesures pour atténuer les répercussions sur les travailleuses et travailleurs ainsi que pour bonifier les diverses mesures annoncées. C'est un dossier à suivre.

Gate Gourmet est une entreprise spécialisée dans la fourniture de services alimentaires pour les lignes aériennes et les compagnies ferroviaires. La compagnie emploie à l'heure actuelle 410 personnes syndiquées chez Unifor. ■

MARIE-ANDRÉE L'HEUREUX

Règlement de la grève chez Oldcastle

Le conflit a pris fin chez Oldcastle alors que les membres de la section locale 6000 du syndicat Unifor ont entériné une entente de principe le 20 septembre dernier. Plusieurs des irritants ont été résolus en ce qui concerne les salaires, l'assurance collective, le chevauchement des pauses et des horaires de travail. Rappelons que les membres avaient déclenché la grève le 6 juillet dernier en raison notamment de relations de travail difficiles. Les parties se sont d'ailleurs entendues pour recourir aux services de médiation du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Oldcastle emploie une centaine de membres d'Unifor qui fabriquent du verre pour la construction immobilière. ■

Neuf mois de lockout chez ABI

DANIEL MALLETTE

Voilà maintenant plus de neuf mois qu'Alcoa et Rio Tinto ont mis en lockout 1030 familles à Bécancour dans le Centre-du-Québec.

Les lockoutés d'ABI se sont fait entendre tout au long de la campagne électorale québécoise, rencontrant chacun des chefs de partis pour les sensibiliser au conflit et les inviter à s'impliquer dans le dossier. Une délégation de lockoutés est d'ailleurs allée manifester devant la tour de Radio-Canada à Montréal le soir du débat télévisé des chefs.

Au début septembre, le directeur du syndicat des Métallos, Alain Croteau, son adjoint Dominic Lemieux, ainsi que le vice-président international Tom Conway ont rencontré les hauts dirigeants d'Alcoa à Pittsburgh, en compagnie du médiateur spécial Lucien Bouchard, pour explorer des pistes de solution. Au moment de mettre sous presse, des pourparlers étaient prévus au Québec.

Les négociations ont achoppé avant le lockout sur le respect de l'ancienneté dans les mouvements de main-d'œuvre et le financement d'un nouveau régime de retraite. En juin, la partie patronale a formulé de nouvelles demandes, notamment quant à l'abolition de 20 % des postes de l'usine et un recours accru à la sous-traitance.

Pour soutenir les lockoutés, il est possible de transmettre des dons à :
MÉTALLOS SL 9700 F.D.P.
a/s Éric Moore, secrétaire financier
Syndicat des Métallos, section locale 9700
8310, rue Desormeaux, Bécancour (Québec) G9H 2X2 ■

Conflit au Groupe Pages Jaunes

Quelques jours après avoir été sauvagement mis en lockout, les représentants et représentantes des ventes du Groupes Pages Jaunes, section locale 574 du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-Québec), ont exercé, le lundi 17 septembre, une première journée de grève.

« Nos membres sont furieux et abasourdis. La situation actuelle est inacceptable, les demandes de l'employeur, sur pratiquement tous les sujets de la convention collective, sont injustifiées et le lockout déclenché est sauvage. Il existe des solutions pour régler les problèmes de l'employeur, mais jeter des familles à la rue n'est pas une de celles-ci, au contraire ! Que l'employeur revienne à la table de négociation rapidement afin de régler ce conflit de travail qui n'a pas sa raison d'être et de conclure une convention collective satisfaisante pour les deux parties ! », a précisé la directrice exécutive du SEPB-Québec, Kateri Lefebvre.

« Nous sommes prêts à retourner à la table de négociation, déterminés et solidaires ! C'est maintenant à l'employeur à faire preuve de bonne foi », a déclaré le président du syndicat, Christian Léonard. ■

AU MOMENT DE METTRE SOUS PRESSE, LE SYNDICAT A RÉITÉRÉ QU'IL ÉTAIT PRÊT À RETOURNER À LA TABLE DE NÉGOCIATIONS, MAIS L'EMPLOYEUR S'EST DÉCLARÉ NON DISPONIBLE JUSQU'AU 10 OCTOBRE, DATE À LAQUELLE UNE RENCONTRE EN CONCILIATION ÉTAIT PRÉVUE.

ERIC DEMERS

LE MO
LE MONDE OUVRIER

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président
Daniel Boyer

Secrétaire général
Serge Cadieux

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-8038

info@ftq.qc.ca
ftq.qc.ca

Rédactrice en chef
Isabelle Gareau

Collaboration
Patrick Leblanc (AFPC) ; André Leclerc (CHAT) ; Amélie Nguyen (CISO) ; Esteben Harguindeguy (CRFTQ LL); Patrick McQuilken (Fonds de solidarité FTQ); Richard Goyette (FTQ-Construction); IREC, Clairandrée Cauchy (MÉTALLOS); Simon Beaulieu, Lisa Djevahirdjian (SCFP) ; Benoit Hamilton (SQEES-298) ; Stéphane Lacroix (TEAMSTERS) ; Cyntia Gagnier (UES 800) ; Marie-Andrée L'Heureux (UNIFOR) ; Josée Daoust, Eric Demers, Manon Fournier, Denise Gagnon, Gilles Grondin, Marie-Claude Groulx, Yuriko Hattori, Stéphane Hudon, Annie Landry, Jean Laverdière, Nicole Leblanc, Atïm León, Colin L'Ériger, Ricky Lewis, Louise Miller, Jessica Olivier-Nault, Catherine Veillette, Myriam Zaidi, FTQ.

Conception graphique
Anne Brissette

Illustrations
Philippe Béha, Anne Brissette, Coquelicot Design, Fonds de solidarité FTQ, Upperkut.

Photos
AFPC, Clément Allard, Normand Blouin, Casadel, Alain Chartrand, Alexandre Claude, Eric Demers, Martine Doyon, Isabelle Gareau, Banoit Hamilton, Nicolas Lapierre, Atïm León, Marie-Andrée L'Heureux, Daniel Mallette, Simon-Pierre Savard, SCFP.

Abonnement et changement d'adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage
35 000 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Imprimé sur du papier fabriqué par les travailleurs et travailleuses de la section locale 174 du syndicat Unifor à Saint-Jérôme.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0700-8783

La pièce manquante

SUITE DE LA UNE

par divers régimes privés. Ce régime mixte ne répond pas aux besoins actuels, notamment en raison des problèmes d'accessibilité, d'équité et de contrôle de coûts. Il cause plusieurs problèmes et injustices graves à une grande partie de la population.

Pourquoi faut-il agir maintenant ?

Rappelons qu'un régime entièrement public permettrait d'améliorer l'efficacité du système de santé, d'offrir une couverture universelle accordant le même niveau de protection à tous et à toutes et de garantir un accès équitable aux médicaments d'ordonnance.

Pour rester informé et pour joindre le mouvement : **https://assurance-medicaments.ftq.qc.ca.** ■

ERIC DEMERS

Daniel Boyer et Jacques Létourneau ont profité du lancement de la campagne *La pièce manquante*, le 9 septembre dernier, devant le CHUM, à Montréal, pour interpeller les partis politiques, en rappelant qu'avec un régime entièrement public, les dépenses totales en médicaments seraient réduites d'au moins 18 % et, dans les meilleurs scénarios, elles pourraient être réduites jusqu'à 40 %. *« Les obstacles à l'adoption d'un tel régime ne sont donc pas économiques, mais politiques. Il est possible de faire autrement »*, ont indiqué les leaders syndicaux.

COLLOQUE FTQ SUR LES RÉGIMES PRIVÉS ET PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Venez bâtir un nouveau régime d'assurance médicaments

Le volet médicaments de vos assurances collectives coûte de plus en plus cher ? Ce n'est pas un hasard. Le régime québécois d'assurance médicaments est profondément malade. Les coûts sont hors de contrôle. Des personnes malades ne peuvent se procurer leurs médicaments pour des raisons financières. Les prix des médicaments ne sont pas les mêmes que l'on soit assuré par le régime public ou par un régime privé. Les intérêts de l'industrie pharmaceutique pèsent trop lourd dans les politiques publiques sur le médicament. Il faut que ça change. Le Québec doit rapidement mettre sur pied un régime public et universel d'assurance médicaments.

Si ces questions vous interpellent, venez réfléchir les 13 et 14 novembre prochain dans le but de définir les contours d'un régime d'assurance médicaments qui correspond véritablement aux besoins des Québécois et des Québécoises. Ce colloque permettra ainsi de pousser la réflexion un peu plus loin et de préciser les demandes de la FTQ face aux gouvernements.

De manière impérative, les gouvernements doivent reprendre le contrôle des dépenses en médicaments. Mais, jusqu'où doivent-ils aller ? Il y a là un enjeu majeur puisque l'argent dépensé pour des médicaments trop coûteux ne peut être consacré à d'autres fins comme la lutte à la pauvreté ou l'amélioration des soins à domicile. Des choix devront être faits pour obtenir les meilleurs résultats de santé au moindre coût. Serait-il acceptable d'adopter une liste plus courte de médicaments et de ne plus rembourser ceux dont le prix est trop élevé par rapport à leur efficacité ? Devrait-on limiter le nombre de médicaments couverts afin de respecter certaines limites budgétaires ? La création d'une société d'État productrice de médicaments pourrait également faire partie de la solution.

Bien que les entreprises pharmaceutiques fabriquent plusieurs médicaments essentiels, les dérives de cette industrie mettent en danger la santé des Québécois et des Québécoises. La crise des opioïdes a montré la façon dont certaines d'entre elles ont menti de manière éhontée pour favoriser la vente de médicaments causant des dépendances. Les gouvernements doivent encadrer rigoureusement leurs activités.

Pourrait-on interdire toute forme de publicité ou encore limiter au maximum les relations entre l'industrie et la profession médicale ?

Quels sont les gestes les plus urgents à poser afin de protéger la population québécoise ?

Pour vous inscrire au Colloque sur les régimes privé et public d'assurance médicaments, consultez la page : **https://ftq.qc.ca/colloque-assurance-medicaments**.

Les places étant limitées, merci de vous inscrire le plus rapidement possible. ■

UPPERKUT

Poursuivons la mobilisation !

Cette année s'annonce particulièrement occupée pour le service de l'éducation de la FTQ. La formation syndicale sera au cœur de nos actions et la FTQ entend bien poursuivre la mobilisation.

Nous continuerons notre importante campagne en faveur du salaire minimum à 15$ l'heure. Nous aurons de nouveau à intervenir pour contrer toutes les formes de disparité de traitement qui créent des injustices flagrantes et génèrent des tensions dans les milieux de travail. Nos 24 propositions syndicales rendues publiques lors de la campagne électorale provinciale sont toujours d'actualité.

La formation syndicale est une des pierres angulaires du projet de société que défend la FTQ. Elle revêt une place de premier choix dans notre action syndicale, car elle permet de développer des habiletés et de maîtriser des connaissances qui nous aident à exercer nos responsabilités syndicales. Elle vise aussi à former les militantes et les militants afin que leur militance se traduise aussi en action citoyenne et politique, dans leur milieu de travail et dans la société, pour construire une société qui s'attaque aux inégalités sociales et qui est davantage empreinte de solidarité.

Les activités de formation sont structurées autour de cinq chapitres. Les trois premiers présentent l'offre de formation du service :

- Devenir formateur ou formatrice;
- Se perfectionner comme formateur ou formatrice;
- Se spécialiser dans nos fonctions syndicales.

Le chapitre 4 porte sur les activités spéciales, par exemple l'École des femmes et le Camp de formation des jeunes.

Le chapitre 5 présente toute l'offre de formation qui relève du Collège FTQ-Fonds .

Nous avons aussi un rendez-vous important avec les formatrices et formateurs des syndicats affiliés et des conseils régionaux de la FTQ au printemps 2019 avec la tenue du deuxième séminaire sur la formation syndicale.

Ce sera l'occasion de faire le bilan découlant du précédent séminaire et de discuter des enjeux qui préoccupent ce vaste réseau avant le Congrès de la FTQ qui se tiendra à l'automne 2019.

Enfin, la présentation des responsabilités des différents membres du service permet de s'adresser aux bonnes personnes pour obtenir des informations supplémentaires ou complémentaires.

Le programme d'éducation 2018-2019 est disponible en ligne sur le portail de la FTQ à **https://formation-syndicale.ftq.qc.ca**. Plusieurs formations sont très populaires et nous vous invitons à vous inscrire rapidement si vous voulez réserver votre place !

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Manon Fournier (514 383-8039 ou **mfournier@ftq.qc.ca**) ou Marie-Claude Groulx (514 383-8041 ou **mcgroulx@ftq.qc.ca**). ■

ÉDITORIAL

ISABELLE GAREAU

Donnons la chance au coureur

SUITE DE LA UNE

M. Legault s'est engagé de manière positive sur une série d'enjeux importants. On pense notamment à la réforme du mode de scrutin; à l'utilisation cohérente des fonds d'investissements québécois pour stimuler l'économie et créer des emplois de qualité; au soutien à la transformation des ressources dans les régions; au renforcement des efforts de francisation des personnes immigrantes; à l'interdiction des clauses de disparité de traitement en fonction de la date d'embauche; à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; à un meilleur soutien aux organismes communautaires. Sur ces sujets et plusieurs autres, nous nous attendons à un travail sérieux de la part du nouveau caucus de la CAQ.

Il est vrai que nous avons accueilli plutôt froidement certains de ses engagements électoraux, en particulier ceux qui nous apparaissaient contradictoires ou contreproductifs. Par exemple, nous ne pensons pas qu'il soit judicieux de réduire les taxes, les impôts et encore moins le personnel du secteur public déjà mis à mal par les mesures d'austérité du précédent gouvernement. Cela nous semble d'ailleurs très difficilement conciliable avec ses promesses d'améliorer l'accès à la santé, aux maternelles 4 ans dans tout le réseau ou aux soins à domicile pour les personnes aînées. Nous aurons à l'œil cette équation en apparence impossible.

Par le passé, François Legault et plusieurs de ses candidats ont chanté les louanges du « tout au marché » et de l'attrition de la réglementation et de l'appareil public. Nous ne pensons pas que leur victoire indique une validation de ce discours de la part de la population. Personne ne peut oublier que c'est ce même type d'approche qui a engendré la crise financière de 2008 et qui nous a conduits tout droit dans une impasse écologique.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1933, le *New Deal* du président Roosevelt, qui avait sorti l'Amérique de la crise, reposait sur deux piliers : des assurances sociales pour les familles et des syndicats forts (le *Wagner Act*) pour favoriser une répartition plus équilibrée des richesses.

Or, justement, lors de sa campagne électorale de 2014, M. Legault avait engagé la CAQ dans un discours antisyndical primaire, copiant Stephen Harper. Heureusement, cette page semble avoir été définitivement tournée puisque M. Legault s'est personnellement engagé à ne pas toucher aux équilibres prévus dans le Code du travail. Il a bien raison, car le rattrapage salarial des Québécois vis-à-vis des Ontariens, qu'il a appelé de ses vœux tout au long de sa campagne, ne tombera pas du ciel.

Aujourd'hui, l'économie crée des emplois, c'est le moment d'investir pour demain, pas de démanteler nos acquis. Nous sommes convaincus qu'une approche pragmatique, basée sur des faits et des valeurs comme la solidarité et l'équité, permettra au nouveau gouvernement de contribuer à sa manière à relever les défis écologiques et socio-économiques du Québec. Il faudra, cependant, que M. Legault et sa CAQ engagent un véritable dialogue social avec la société civile québécoise. Plus vivifié que jamais, le camp de l'opposition aux politiques néolibérales sera attentif et mobilisé.

Solidairement,

Le président, Daniel Boyer

Le secrétaire général, Serge Cadieux

Un partenariat qui fait la différence

Comme chaque automne, Centraide entreprend sa campagne de souscription pour soutenir financièrement des groupes communautaires dans l'ensemble du Québec.

Ce soutien contribue à répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables de notre société. Les déléguées sociales et les délégués sociaux de la FTQ le savent bien : personne n'est à l'abri de moments plus difficiles. Nos membres aussi vivent des difficultés personnelles et des situations de crise. C'est pourquoi l'entraide syndicale est si précieuse dans nos milieux de travail.

Le partenariat développé depuis une trentaine d'années entre la FTQ et Centraide permet d'appuyer notre réseau d'entraide syndical déployé à travers le Québec par des coordinations régionales et près de 3000 délégués sociaux et déléguées sociales qui viennent en aide à leurs confrères et consœurs sur le terrain dans les différents milieux de travail.

Encore cette année, la FTQ demande à tous les syndicats affiliés d'appuyer la campagne Centraide dans chacune de nos régions. Merci de votre générosité ! ■

Les jeunes de la FTQ mobilisés et solidaires !

Plus de 120 jeunes syndicalistes se sont réunis à la Station touristique Duchesnay à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'édition 2018 du Camp de formation des jeunes de la FTQ. En retraite sur un site enchanteur, les jeunes militantes et militants se sont rassemblés du 19 au 21 septembre dernier afin d'échanger autour d'enjeux qui les préoccupent.

Avant l'ouverture du camp, ils sont allés appuyer les travailleurs et travailleuses de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) qui manifestaient devant la base de Valcartier pour dénoncer les ratés du système de paie Phénix. Ce geste de solidarité a été vivement salué par le vice-président exécutif régional de l'AFPC-Québec, Yvon Barrière.

CASADEL

Rendez-vous sur le site de la FTQ pour voir la vidéo.

La conférence du professeur de sciences politiques Thomas Collombat qui a suivi était tout à fait à propos. En effet, celui-ci a présenté l'histoire du mouvement syndical à travers ses luttes, ce qui a suscité des discussions fort intéressantes. D'autres invités, dont Jennie Vallée et Simon Tremblay, membres de la section locale 9700 des Métallos de l'usine ABI, sont également venus expliquer les enjeux de leur conflit en témoignant de l'impact positif de la solidarité de l'ensemble des syndicats affiliés à la FTQ sur ce trop long conflit.

Le président de la FTQ, Daniel Boyer, a rencontré les participants et participantes afin de leur présenter les campagnes en cours à la FTQ et d'échanger avec eux sur des sujets qui les touchent de près. Il a été question de sous-traitance, de conciliation travail – vie personnelle et de transition juste avec l'avènement des nouvelles technologies au travail. Quant au conseiller au service de recherche de la FTQ, Colin L'Ériger, il a contribué aux réflexions des jeunes sur les enjeux numériques en démontrant l'impact de l'économie de plateformes comme Uber et Amazon sur les inégalités dans les milieux de travail.

Campagne électorale oblige, des échanges sur nos revendications et sur la participation des jeunes aux élections étaient incontournables. Bruno Godin de l'Institut du Nouveau Monde (INM) a animé un atelier qui invitait les participants et participantes à trouver des arguments qui inciteraient leurs pairs à voter.

Dès le début de sa conférence, le rappeur autochtone Samian a tendu le micro aux participants et participantes et a discuté avec eux de leurs plus grands rêves et leurs plus grandes peurs. Ce geste brise-glace a instauré une ambiance d'intimité respectueuse. Il a ensuite fait le récit de son parcours personnel avec humilité et énergie. Puis, les échanges ont porté, entre autres, sur les peuples autochtones au Québec, leur réalité, leur (notre) histoire et leurs (nos) défis. Inspirant et authentique, il a été le coup de cœur de plusieurs.

Les jeunes syndicalistes sont repartis du camp mieux outillés pour militer dans leurs syndicats et dans la société. Ils ont aussi entrepris des gestes de solidarité et forgé de nouveaux liens qui serviront à renforcer nos luttes syndicales.

Vivement la prochaine édition ! ■

Les visages de l'entraide syndicale

La FTQ s'implique depuis plus de 35 ans dans le développement du réseau des délégués sociaux et déléguées sociales. Aujourd'hui, on y compte plus de 3000 personnes actives dans tous nos syndicats affiliés et conseils régionaux. Le réseau répond à de multiples besoins des membres : problèmes reliés à l'organisation du travail, problèmes personnels (toxicomanie, famille, etc.), problèmes nécessitant un mode d'intervention de crise (menace de suicide, dépression chronique). À l'intérieur de chacune des publications du *Monde ouvrier*, nous vous présenterons deux de ces généreuses personnes.

« Parce que les meilleures conditions de travail négociées ne garantissent pas le bonheur dans son cœur. »

— Luc Martel

« Ma passion pour les relations humaines, mon besoin d'entraide, ma grande écoute et mon empathie m'ont poussée à aller vers le rôle de déléguée sociale. »

— Kim Chagnon

PHOTOS ERIC DEMERS

Deuxième édition de l'École des femmes

La deuxième édition de l'École des femmes se tiendra du 26 au 31 mai 2019 au Manoir des Sables. C'est une occasion de formation unique pour les femmes du mouvement syndical qui permet d'explorer plusieurs thématiques, notamment la place des femmes dans la société et dans l'économie québécoise, les défis sociaux, économiques et politiques auxquels elles font face, ainsi que les stratégies, les outils et les moyens qui peuvent être déployés pour y répondre.

Les participantes seront ainsi amenées à réfléchir à l'importance de leur implication et de leur engagement pour développer une influence dans leur milieu respectif afin de contribuer à la consolidation d'une société prospère et solidaire.

La formation est divisée en trois groupes :

- **Relève** : ce groupe vise à former la relève en permettant aux militantes de mieux comprendre comment prendre leur place.
- **Santé et sécurité du travail** : ce groupe permet d'équiper les militantes en santé et sécurité du travail.
- **Leadership** : ce groupe vise à soutenir le leadership des dirigeantes.

Des activités communes sont aussi prévues.

Consultez la page de l'événement pour plus de renseignements ou pour vous inscrire : **https://femmes.ftq.qc.ca/ecole-femmes-2019**.

Les places sont limitées à 20 participantes par groupe. ■

La FTQ et ses affiliés engagés dans la *Semaine de prévention des dépendances*

La société et nos milieux de travail ont bien évolué depuis la création, en 1983, du comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances. Si les problèmes de dépendance et de surconsommation ont également changé, ils restent tout aussi présents. C'est pourquoi le comité s'implique à promouvoir, chaque année, la *Semaine de prévention des dépendances* dans nos milieux de travail.

Cette activité nationale aura lieu du 18 au 23 novembre 2018 et vise à sensibiliser la population aux effets des dépendances et aux façons de la prévenir. Cette semaine permet également de rappeler à nos membres aux prises avec de tels problèmes que leur syndicat et les déléguées sociales et délégués sociaux de la FTQ peuvent leur apporter de l'aide. Ces personnes ont des droits et disposent, grâce au syndicat, de l'aide nécessaire pour les faire valoir.

Cette année, le comité a décidé de se pencher sérieusement sur la question de la cyberdépendance et ses effets sur nos membres. Une journée d'information sera notamment organisée en 2019 et offerte aux syndicats affiliés de la FTQ afin d'échanger sur cette réalité grandissante dans nos milieux.

Suivez les activités du comité à l'adresse suivante : **https://ftq.qc.ca/comite-alcoolisme-toxicomanie**. ■

LE TOUR DU MONDE… DE LA FTQ

Métier : horticultrice

« Le plus beau métier du monde ! »

Louise Moffatt travaille au Jardin botanique de Montréal depuis 25 ans. *Le Monde ouvrier* l'a rencontrée au Jardin de Chine qui présente actuellement, et jusqu'à la fin octobre, ses traditionnelles lanternes, un événement automnal inspiré de la tradition millénaire chinoise.

DES ARTISANS DE LA RÉGION DE SHANGHAI FABRIQUENT CHAQUE LANTERNE À LA MAIN, SUIVANT LES DESSINS TECHNIQUES CONÇUS À MONTRÉAL. IL FAUT PLUS D'UN MOIS POUR METTRE EN PLACE CE DÉCOR MAGIQUE QUI UTILISE UNE TECHNOLOGIE VERTE POUR L'ÉCLAIRAGE DES LANTERNES.

Ils sont quatre jardiniers dans l'équipe de Louise à bichonner à longueur d'année ce bucolique jardin thématique qui compte plus de 2,5 hectares.

C'est à l'adolescence, en participant à des jardinets d'écoliers, que Louise a découvert le Jardin botanique. Après avoir étudié en biologie et en agronomie, elle s'est lancée dans cette grande aventure en débutant comme jardinière à la Ville de Montréal en 1993. Depuis 2000, elle y exerce le métier d'horticultrice spécialisée.

LE JARDIN EST JUMELÉ À LA VILLE DE SHANGHAI QUE LOUISE A VISITÉE À DEUX REPRISES AU COURS DE SA CARRIÈRE. ELLE EN A ÉVIDEMMENT PROFITÉ POUR VISITER PLUSIEURS JARDINS.

« On procède en table ronde aux révisions de collections pour donner les grandes orientations du jardin. On discute, on émet nos idées avec l'équipe avant de mettre nos plans sur papier et de planifier le travail pour les prochains mois. »

« C'EST UN MÉTIER TRÈS EXIGEANT PHYSIQUEMENT, MAIS C'EST SURTOUT UN MÉTIER EXCEPTIONNEL DANS TOUTE SA GRANDEUR PARCE QU'ON A LA CHANCE DE VIVRE LES QUATRE SAISONS. ON PROFITE DE CHAQUE MOMENT ! »

Un travail très physique

« Le Jardin de Chine n'est pas accessible à la machinerie lourde. Plusieurs travaux sont exécutés à la main : transporter des seaux de terre ou de compost dans le haut des pentes pour amender le sol, soulever et déplacer des plantes en pot sur des chariots ne sont que quelques exemples de tâches plus physiques à effectuer L'hiver, on assure également le déneigement dans le jardin. Après une journée de travail ici, on ne va pas au gym ! »

PHOTOS ERIC DEMERS

Un travail changeant au gré des saisons

Qui dit printemps, dit renouveau et cela prend tout son sens au Jardin de Chine. Le printemps est une période très fébrile au jardin. C'est la saison de la plantation, de la taille, des divisions. L'été est une période un peu plus calme ; on désherbe, on entretient. L'arrivée de l'automne est également un moment intense : on procède à la fermeture du jardin. Il faut tout rabattre et rentrer les plantes en serres. L'hiver, les horticulteurs du jardin préparent la prochaine saison : les recherches, les commandes de végétaux et les plans pour la prochaine saison. Quand la production d'annuelles arrive, ils donnent également un coup de main à leurs collègues des autres collections du Jardin botanique.

Merci à Martine Asselin, Lisa Djevahirdjian et André Grisé d'avoir rendu cette entrevue possible. Rendez-vous dans la section *Vidéos* du site de la FTQ pour voir les reportages vidéo des chroniques métier du *Monde ouvrier*. ■

Les problèmes d'algues qui sévissent dans plusieurs plans d'eau au Québec sont aussi présents dans le bassin du jardin. Il faut donc régulièrement le désherber. Un colorant bleu est mis dans le bassin afin de diminuer la luminosité pour réduire la pousse des algues et pour augmenter l'effet miroir dans lequel la lumière des pavillons se reflète.

Vous voulez nous faire découvrir votre métier ou encore celui d'un confrère ou d'une consœur? Contactez-nous : Isabelle Gareau 514 383-8028 ou **igareau@ftq.qc.ca.**

NORMAND BLOUIN

NORMAND BLOUIN

MARTINE DOYON

MARTINE DOYON

NORMAND BLOUIN

MARTINE DOYON

MARTINE DOYON

CLÉMENT ALLARD

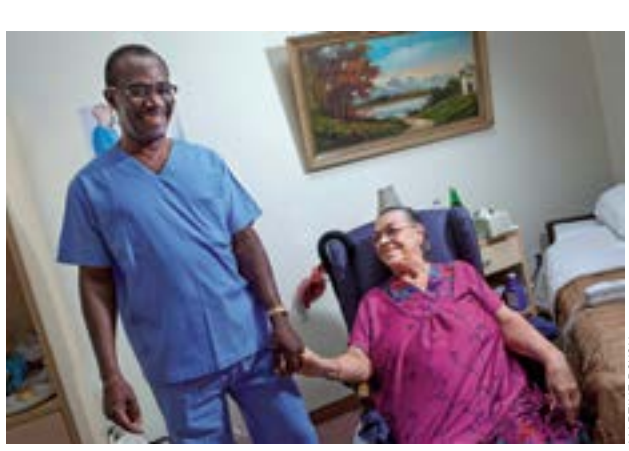

MARTINE DOYON

CLÉMENT ALLARD

MARTINE DOYON

MARTINE DOYON

MARTINE DOYON

CLÉMENT ALLARD

Le Conseil régional FTQ Estrie s'implique pour protéger sa région

Parmi les différentes activités auxquelles il participe, le Conseil régional FTQ Estrie est membre du comité Vigile santé sécurité au travail (VSST), né du comité du 28 avril qui a pour mandat de souligner la *Journée internationale de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail*.

« Nous avons décidé de créer le comité VSST en 2012, à la suite de l'explosion de l'usine Neptune Technologies qui avait causé trois décès et plusieurs accidents. L'objectif étant de nous assurer de rester vigilants tout au long de l'année pour dénoncer les conditions de travail qui placent des travailleuses et des travailleurs à risque et favoriser la prévention dans tous les milieux de travail », explique le conseiller de la FTQ pour la région de l'Estrie, Ricky Lewis.

Le comité est composé de plusieurs syndicats, dont la FTQ, la CSN, la CSD, le SFPQ, la CSQ et l'APTS, ainsi que des organismes communautaires, dont Solidarité populaire Estrie (qui regroupe une quarantaine d'organismes communautaires) et le Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie.

Un monument commémoratif dans la région

Afin de rendre hommage aux travailleurs et travailleuses qui ont perdu la vie au travail, le comité VSST a eu l'idée originale et ambitieuse d'ériger un monument commémoratif en leur honneur sur la rue du 24-Juin à Sherbrooke. Plusieurs partenaires de la région se sont joints avec enthousiasme à ce projet d'envergure afin de contribuer à sa réalisation, dont une école de sculpture, une coopérative funéraire et une entreprise de granit.

Le dévoilement est prévu pour le 28 avril 2019. D'ailleurs, une invitation sera acheminée à toutes les sections locales de la région pour assister à l'événement.

On vous en redonne des nouvelles. ■

Votre entreprise est-elle en santé ?

Vous voulez évaluer votre entreprise avant d'entreprendre la prochaine négociation ?

L'employeur veut réduire les coûts de main-d'œuvre pour faire face à une période difficile ?

Vous avez l'impression que tout ne tourne pas rond dans l'entreprise ?

L'entreprise perd des contrats et des clients qui ont toujours été fidèles ?

Toutes ces situations, et bien d'autres, peuvent susciter de l'inquiétude dans le milieu de travail et nécessitent que l'on se penche sérieusement sur le fonctionnement de l'entreprise afin d'évaluer sa situation financière.

Le service de l'éducation de la FTQ, avec la collaboration du Fonds de solidarité FTQ et du service Urgence-emploi du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM), a produit le *Cahier de diagnostic de l'entreprise* pour vous aider. Cette démarche permet d'analyser toutes les fonctions de l'entreprise, de définir ses forces et ses faiblesses, de même que différents signes permettant d'évaluer où se trouvent les difficultés présentes dans le milieu de travail.

Les personnes qui ont suivi la formation *Comprendre le fonctionnement et évaluer la santé de notre entreprise* vont y retrouver plusieurs éléments de la démarche d'analyse présente dans la formation.

On peut se procurer le cahier de diagnostic en s'adressant au service de l'éducation de la FTQ, de même qu'au service Urgence-emploi du CRFTQMM. Sur demande, le service Urgence-emploi peut aussi accompagner un syndicat local dans la réalisation du diagnostic de son entreprise. ■

« NOUS FAISONS PARTIE DE LA SOLUTION – POUR UNE TRANSITION JUSTE DE L'ÉCONOMIE DE NOTRE RÉGION »

Un rendez-vous à ne pas manquer

Dans la foulée de sa tournée sur les changements climatiques en 2016 et du récent Sommet sur la transition juste, la FTQ entreprendra à nouveau, à compter de la fin octobre, une tournée du Québec.

Sous forme de journées de réflexion et de formation, ces rencontres seront l'occasion de faire le portrait des impacts de la transition vers une économie plus verte dans les différentes régions et de définir quelles sont les opportunités qui vont en découler pour les travailleurs et travailleuses.

Organisée conjointement avec le Fonds de solidarité de la FTQ et l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), la tournée permettra aussi de déterminer les moyens d'action qui sont à notre portée, ainsi que les intervenants avec qui nous allons travailler dans les différentes régions pour nous assurer que cette transition se fasse avec les premiers concernés, c'est-à-dire les travailleurs et travailleuses.

Rappelons que la tournée de 2016 avait alimenté la rédaction de la déclaration de politique sur les changements climatiques intitulée *Changeons le Québec, pas le climat* votée lors du dernier Congrès de la FTQ. Celle-ci précisait que les travailleurs et travailleuses doivent faire partie de la solution pour que cette transition nécessaire se fasse de manière juste.

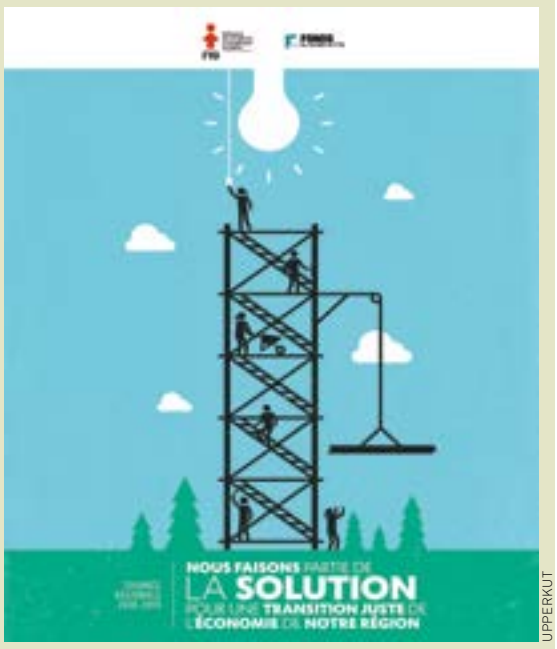

UPPERKUT

CETTE TOURNÉE S'ADRESSE À TOUTES LES PERSONNES QUI S'INTÉRESSENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LEUR RÉGION : MEMBRES DE DIRECTION DU CONSEIL RÉGIONAL, REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DE LA FTQ DANS LES COMITÉS D'INVESTISSEMENT D'UN FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ, PERSONNEL DU FONDS RÉGIONAL DE LA FTQ, EXÉCUTIFS DES SYNDICATS LOCAUX, CONSEILLERS SYNDICAUX ET CONSEILLÈRES SYNDICALES, ETC.

Dans cette optique et toujours dans le but de faire partie des solutions, nous invitons les personnes qui s'intéressent au développement économique de leur région à participer en grand nombre à cette nouvelle étape.

Inscription

Il n'y a aucuns frais d'inscription. Une politique de remboursement salarial, des frais d'hébergement et de transport s'applique selon les critères définis par le Fonds de solidarité.

Pour en savoir plus, communiquez avec Stéphane Hudon du service de l'éducation de la FTQ (shudon@ftq.qc.ca ou 514 383-8017) ou consultez la page de la tournée : https://ftq.qc.ca/tournee-regionale-ftq-fonds. ■

Solidarité en Montérégie

SCFP

À l'aube de la reprise des négociations à l'établissement du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO), l'exécutif de la section locale 3247 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-3427) s'est joint aux deux autres exécutifs locaux (APTS et FIQ) afin de rencontrer les membres et d'intensifier la mobilisation.

Cette activité festive, une tournée avec le camion de cuisine de rue Burger Shop, a été l'occasion de rencontrer plus de 6000 personnes, dont 1600 syndiquées du SCFP. Les militants syndicaux et les militantes syndicales se sont déplacés en Montérégie afin d'organiser 31 rassemblements lors desquels ils ont pu échanger avec les membres autour d'un repas.

Plusieurs enjeux déterminants sont toujours en négociation, soit : les notions de poste et de déplacement, la période de probation et l'affectation temporaire.

Rappelons que la fusion de nombreux établissements de santé et de services sociaux de la Montérégie a mené à la création du CISSSMO. Le territoire est immense, s'étendant de Rigaud à Sorel en passant par Huntingdon et Salaberry-de-Valleyfield. Ce nouvel établissement regroupe des CLSC, des centres d'hébergement, des hôpitaux et des centres de réadaptation.

« Le CISSS de la Montérégie-Ouest couvre un territoire démesuré, cadeau du ministre Barrette. La négociation locale ayant cours présentement est importante dans le contexte de pénurie de personnel. Les objectifs poursuivis par la section locale 3247 du SCFP sont nombreux, mais il est certain que la réalité du réseau de la santé décourage plusieurs travailleurs et travailleuses. Il faut retenir notre monde et améliorer les conditions de travail », explique le président de la section locale 3427 du SCFP, Simon Beaulieu.

« Nous croyons que les prochaines semaines seront à l'image de notre été : très chaud. Votre comité de négociation amorce donc dès maintenant un blitz de rencontres avec l'employeur qui, nous l'espérons, se concluront par une bonne entente. Les patrons nous ont dit et redit qu'ils voulaient être attractifs. Voyons maintenant si les bottines suivront les babines ! », conclut Simon Beaulieu. ■

ERIC DEMERS

FIERTÉ 2018

La FTQ affiche ses couleurs

Les membres du comité sur la diversité sexuelle, corporelle et de genre (anciennement le comité GLBT-FTQ) ont pris part, encore cette année, aux activités entourant les célébrations de Fierté Montréal.

Lors de la journée communautaire, le 18 août dernier, les membres du comité sont allés à la rencontre de la population, sur la rue Sainte-Catherine, pour discuter des principaux enjeux qui touchent les communautés LGBTQ+.

Le 19 août, plusieurs délégations des syndicats affiliés à la FTQ (TUAC, Unifor, SCFP, STTP, SQEES et AFPC) ont formé le plus grand contingent de la FTQ à ce jour lors du populaire défilé de la Fierté.

La FTQ était aussi présente sur la rue Saint-Jean, à Québec, le 2 septembre dernier, dans le cadre de la Fête Arc-en-ciel, toujours pour porter son message d'ouverture à l'ensemble des communautés. Le comité sur la diversité sexuelle, corporelle et de genre tient à souligner la participation exceptionnelle de la section locale 2002 d'Unifor et de la section locale 1983 du SCFP pour l'animation du défilé.

Enfin, un merci tout particulier à Pascal Lauzon et à Mike Barney, tous deux membres du comité, pour les efforts qu'ils ont fournis dans l'organisation de ces événements.

LES MEMBRES DU COMITÉ SUR LA DIVERSITÉ SEXUELLE, CORPORELLE ET DE GENRE DE LA FTQ ONT SAISI L'OCCASION POUR RAPPELER L'IMPORTANCE DE DÉNONCER LES DISCRIMINATIONS, PEU IMPORTE LEUR FORME, DANS LA SOCIÉTÉ COMME DANS L'ENSEMBLE DES MILIEUX DE TRAVAIL.

Pour en apprendre davantage sur le comité : **https://ftq.qc.ca/comite-diversite**. ■

Les paradis fiscaux toujours en croissance

Extraits de la Fiche technique nº 18 de l'IRÉC, disponible sur www.irec.quebec.

Rappelons-le, c'est grâce à leur capacité à rendre opaques les transactions financières qui se réalisent sur leur territoire que les paradis fiscaux mobilisent une partie des flux des marchés financiers. L'ONG internationale Tax Justice Network a d'ailleurs construit un indice du niveau d'opacité des paradis fiscaux, ces juridictions autour du monde qui parviennent à attirer les flux financiers illicites ou illégitimes désirant éviter le fisc. En 2018, l'ONG estimait qu'entre 21 et 32 billions de dollars de ces capitaux avaient trouvé refuge dans ces juridictions où l'opacité a été institutionnalisée.

Selon le classement FSI (*Financial Secrecy Index*) de Tax Justice Network, les sept principaux destinataires des investissements directs étrangers (IDÉ) des Canadiens sont la Suisse, les îles Vierges britanniques, les Bahamas, les Bermudes, les îles Caïmans, la Barbade et le Luxembourg – les trois dernières destinations étant les plus populaires, avec pour chacune d'elles des actifs dépassant les 40 milliards de dollars. Le Luxembourg, classé au 6e rang pour son niveau d'opacité par Tax Justice Network, attire à lui seul 30 % des actifs canadiens cachés dans les paradis fiscaux (76,9 G$).

Sur une période de 31 ans, les stocks d'actifs des 7 principaux paradis fiscaux ont été multipliés par 54 (voir le graphique). Le Luxembourg, les Îles Vierges Britanniques et les îles Caïmans ont connu les plus fortes croissances pour la période complète de 31 ans alors que, pour les 3 années plus récentes, la Suisse, la Barbade et les Bermudes connaissaient un reflux important de leurs actifs canadiens. Depuis 2015, les IDÉ totaux provenant des Canadiens ont atteint et dépassé le billion de dollars (1 121 G$ en 2017) alors que les stocks d'actifs placés dans les principaux paradis fiscaux atteignaient un sommet de 250 milliards de dollars. La part des IDÉ dans les principaux paradis fiscaux est donc passée de 6 % à 22 % du total.

Si on estime que les 250 milliards d'actifs à l'abri du fisc ont généré des rendements se situant dans une fourchette allant de 10 % à 15 %, on parle de revenus imposables oscillant entre 25 et 37,5 milliards chaque année.

Puisque les entités qui transfèrent leurs actifs dans ces paradis fiscaux font partie des grandes fortunes ou sont de grandes entreprises, on peut ainsi évaluer que la perte de revenus fiscaux pour le fédéral et les provinces se situerait entre 9 et 16 milliards (soit entre 1,1 et 2,2 milliards de dollars pour le Québec).

En avril 2016, l'Agence de revenu du Canada (ARC) a pris l'engagement d'examiner les différents aspects de « l'écart fiscal » existant au Canada et de publier une série de rapports d'analyse sur les sujets concernés. Bien que les estimations des pertes de revenus fiscaux de l'ARC soient légèrement moindres que celles auxquelles nous arrivons, ces montants représentent néanmoins des ressources importantes qui permettraient de mieux soutenir les programmes publics au Canada. ■

« Le français au Québec : Pour qui ? Pourquoi ? »

SUITE DE LA UNE

Lors de la dernière Rencontre annuelle des membres des comités de francisation de la FTQ, Christian Bourque de la firme Léger est venu présenter les résultats de l'enquête sur la situation du français, menée dans le cadre du projet *Mettons le français* au travail, soutenu par l'Office québécois de la langue française (OQLF). D'abord, l'intérêt pour la protection du français demeure un enjeu important pour 8 personnes sur 10 au Québec. Cela dit, 51 % des Québécois et Québécoises croient cependant que la situation du français est pire en ce moment qu'il y a 10 ans et ils sont 58 % à croire qu'elle sera pire en 2028.

Des résultats préoccupants

Il est particulièrement inquiétant de constater comment la notion de normalité quant au bilinguisme dans les milieux de travail devient de plus en plus présente. Alors que la moitié des travailleuses et travailleurs interrogés estime que le bilinguisme est exigé pour occuper certains emplois au sein de leur entreprise, ils sont 82 % à considérer que cette exigence du bilinguisme est justifiée.

Pour connaître les résultats de l'enquête : **https://francisation.ftq.qc.ca**.

Bref, le travail pour améliorer le français dans nos milieux de travail est loin d'être terminé. C'est d'ailleurs le message qu'a livré Daniel Boyer lors de son mot d'ouverture en s'adressant également aux politiciennes et politicien qui étaient présents dans la salle lors du débat sur l'avenir de la langue française au Québec.

Pour terminer la journée, les participants et participantes ont eu droit à une dose d'adrénaline hors du commun en écoutant le légendaire comédien Marcel Sabourin parler de son amour de la culture et de la création en français. Homme de théâtre passionné, les propos de Marcel ont rejoint les chansons du jeune auteur-compositeur-interprète, Pierre-Hervé Goulet. Méconnu de la plupart des participants et participantes de cette journée, il a fait l'énumération de ses diverses expériences de création en français, notamment son travail avec notre poète national Gilles Vigneault, lors d'un séjour à Natashquan. Pierre-Hervé a aussi interprété quelques chansons de son récent album qui vient d'être mis en nomination au prochain gala de l'ADISQ dans la catégorie album folk de l'année. Pour connaître les œuvres de cet artiste : **https://www.pierrehervegoulet.com**. ■

PHOTOS NORMAND BLOUIN

La Rencontre annuelle des membres des comités de francisation a notamment été l'occasion d'entendre des candidates et candidat aux élections québécoises nous parler de la langue française. Ainsi, Carl Lévesque de Québec solidaire, Catherine Fournier du Parti Québécois et Claire Samson de la Coalition Avenir Québec ont débattu des trois enjeux suivants : le rôle de l'État dans la promotion du français ; leurs visions de la présence des syndicats en francisation des milieux de travail ; la francisation des personnes immigrantes. Absent sur la photo et au débat… le Parti libéral du Québec, à qui de nombreuses invitations ont été lancées.

Évolution des stocks d'actifs des principaux pays destinataires des IDÉ canadiens depuis 1987, en million de dollars

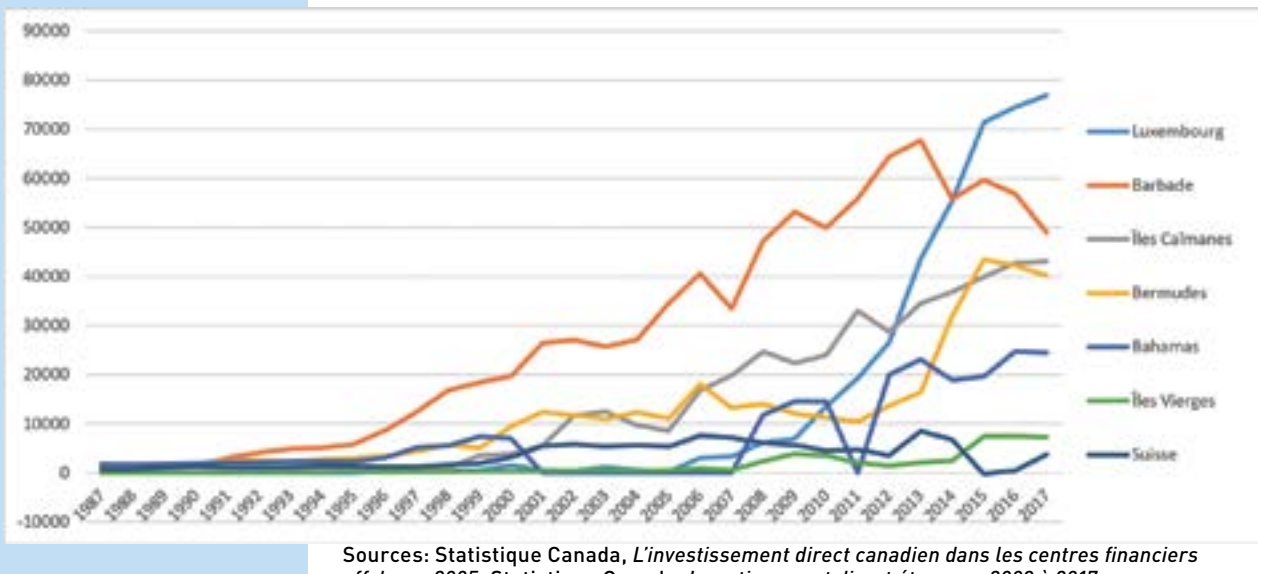

Sources: Statistique Canada, *L'investissement direct canadien dans les centres financiers offshore, 2005*; Statistique Canada, *Investissement direct étranger, 2002 à 2017*.

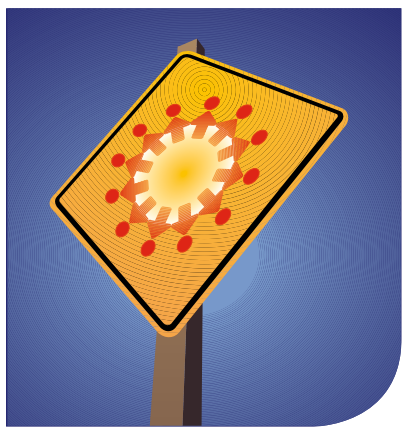

SANTÉ-SÉCURITÉ

À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / SEPTEMBRE-OCTOBRE 2018

Des tablettes mettent la vie des camionneurs de Demix en danger

Le syndicat des Teamsters a rencontré fin septembre la direction de la bétonnière Demix afin de faire désactiver les tablettes de type Optimizer qui ont été installées à bord de ses camions puisqu'elles permettent la réception et la transmission de messages pendant que les véhicules roulent.

Ces tablettes, installées à l'automne 2017, ne pouvaient au départ être utilisées si les poids lourds dépassaient 50 km/h. Les travailleurs de l'entreprise, qui sont affiliés à la section locale 931 du syndicat des Teamsters, ont constaté quelque temps plus tard qu'ils pouvaient quand même recevoir et envoyer des messages, peu importe la vitesse à laquelle ils roulaient.

L'entreprise utilise l'appareil afin d'acheminer des messages à propos des itinéraires, des changements d'assignations ou même pour la planification des dîners. Les travailleurs se sentaient obligés de les ouvrir et devaient donc regarder l'écran pendant de longues secondes avant de porter leur attention à nouveau sur la route.

Une fois informé de la situation, le syndicat des Teamsters a rappelé à ses membres qu'ils ne pouvaient manipuler ces appareils en roulant puisqu'il s'agit d'une violation du Code de la sécurité routière. De plus, ils mettent leur vie ainsi que celle des autres usagers de la route en danger.

Après enquête auprès de travailleurs œuvrant dans d'autres compagnies de livraison de béton, les Teamsters ont constaté qu'il s'agissait d'une façon de faire qui n'était pas répandue.

Mentionnons que plusieurs parcs de camions semi-remorques sont munis d'appareils similaires aux tablettes de type Optimizer qui peuvent être utilisés de manière très limitée pendant que le véhicule est en mouvement. Ainsi, lorsqu'un camionneur reçoit un message pendant qu'il roule, une enveloppe apparait à l'écran. Le routier n'a qu'à appuyer sur celle-ci et le message est lu automatiquement par l'appareil. Le chauffeur n'a donc pas à quitter la route des yeux lorsqu'il consulte ses messages, contrairement au système installé à bord des camions de Demix.

LE SYNDICAT DES TEAMSTERS RAPPELLE AUX CAMIONNEURS QU'IL EST IMPORTANT DE NE PAS UTILISER UNE TABLETTE À BORD D'UN VÉHICULE EN ROULANT. AUTREMENT, ON VIOLE LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET ON MET EN DANGER SA VIE, AINSI QUE CELLE DES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE.

Ce manquement aux règles de santé et de sécurité de la part de Demix aura eu un côté positif : dans une entrevue donnée à Paul Arcand au 98,5 FM, le 13 septembre dernier, le porte-parole des Teamsters a rappelé l'importance pour les camionneurs de dénoncer cette situation et de ne pas utiliser ces appareils pendant qu'ils conduisent. ■

Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU adopte un rapport crucial sur l'exposition des travailleurs aux produits toxiques

Selon un nouveau rapport adopté par le Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies, l'exposition des travailleurs aux produits toxiques relève d'un défi mondial qui peut et doit être traité comme une forme d'exploitation. Le CDH en appelle aux États, aux acteurs du monde des affaires et aux organisations internationales à éliminer ou minimiser d'urgence l'exposition des travailleurs à ces substances. La Confédération syndicale internationale (CSI) œuvrera en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes pour faire en sorte que ces recommandations soient mises en pratique.

La secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow, a déclaré : *« Les gouvernements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger tous les travailleurs contre l'exposition aux produits toxiques. Les entreprises ont une responsabilité, qui relève de la diligence raisonnable leur incombant, de prévenir et d'atténuer les incidences sur les droits de l'homme, y compris les droits des travailleurs, résultant de l'exposition aux produits toxiques. »*

« Samsung, pour ne citer que cet exemple, s'est jusqu'à ce jour refusée de publier les noms des produits chimiques qui ont causé la mort de plus de 76 personnes et en ont blessées plus de 200 autres. Il incombe à toutes les entreprises de faire passer la transparence en matière de normes de sécurité relatives à l'utilisation des produits chimiques avant la cupidité », a ajouté Mme Burrow.

Le nouveau rapport met en avant 15 recommandations appelant au respect et à la pleine application des droits humains des travailleurs qui ont été enfreints dû à leur exposition à des produits toxiques ou autrement dangereux dans l'exercice de leur profession.

Celles-ci incluent :

- Les gouvernements devraient pénaliser le fait que des travailleurs soient autorisés à s'exposer à des substances reconnues ou devant être reconnues comme dangereuses;
- Les travailleurs, leurs familles et leurs communautés doivent avoir un accès immédiat à des réparations appropriées et effectives, qui doivent être disponibles dès le moment de l'exposition;
- Les travailleurs ou leurs familles ne devraient pas avoir à porter la charge de prouver la cause de leur maladie ou de leur handicap afin de pouvoir accéder à une réparation effective.

D'autre part, l'Organisation internationale du travail est appelée à reconnaître le droit à un travail sûr et sain comme un droit fondamental, au même titre que les normes du travail fondamentales reconnues internationalement.

Il est estimé qu'un travailleur perd la vie toutes les 15 secondes à cause de l'exposition à des produits toxiques au travail, alors que plus de 278 000 travailleurs meurent chaque année de par le monde pour cause de conditions de travail dangereuses ou malsaines. Les maladies professionnelles sont à l'origine de 2,4 millions (soit plus de 86 %) du nombre total de morts prématurées. Approximativement 160 millions de nouveaux cas de maladies professionnelles sont signalés chaque année. L'apathie des États et des entreprises face à cette crise sanitaire d'ampleur globale entraînerait un coût total estimé équivalant à près de 4 % du PIB mondial, soit quelque 3 000 milliards USD.

La CSI représente 207 millions de membres à travers 331 organisations affiliées nationales dans 163 pays et territoires.

Pour plus de renseignements : **www.ituc-csi.org** et **www.youtube.com/ITUCCSI.** ■

***Source** : CSI*
Rapport du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux.

Syndrome de Raynaud reconnu

Le Tribunal administratif du travail (TAT) a maintenu sa décision confirmant la reconnaissance d'un syndrome de Raynaud chez deux mécaniciens de la mine Westwood comme étant une maladie professionnelle, rejetant ainsi la demande de révision de l'employeur. Ce dossier ouvre la voie à plusieurs autres dossiers similaires, tous à la mine Westwood, propriété d'Iamgold, située à Preissac en Abitibi. *« Nous sommes satisfaits de voir la décision ainsi maintenue. Le tribunal ne s'est pas laissé distraire du fond du dossier. Cela pave la voie à plusieurs autres cas similaires en attente d'une audience »*, explique le président de la section locale 9291 du Syndicat des Métallos, André Racicot.

Le syndrome de Raynaud se manifeste notamment par une décoloration du bout des doigts et parfois aussi des orteils, une mauvaise circulation sanguine rendant très douloureuse l'exposition au froid et à l'humidité et des symptômes neurologiques comme l'engourdissement des mains. ■

Timidité à la CNESST

Dans son rapport d'enquête sur l'effondrement survenu le 10 septembre 2017, à la mine Westwood, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) identifie clairement des lacunes dans la planification des travaux jugée « déficiente ». Pourtant, le rapport ne porte aucun blâme et n'ouvre pas la porte à une amende. *« Comment peut-on parler d'une planification déficiente sans pour autant exiger que les choses soient mieux faites à l'avenir ? On dirait que la CNESST hésite à aller au bout de son idée »*, déplore le représentant syndical des Métallos, Harold Arsenault. ■

Accidents graves et secteur prioritaire

Deux accidents graves sont survenus cet été dans des milieux de travail métallo qui aurait certainement pu bénéficier de la présence d'un comité de santé et sécurité du travail. Chez Sani-Eco, un travailleur a vu son pied broyé par une excavatrice faisant marche arrière. L'entreprise qui n'est pas considérée comme un « secteur prioritaire ». Chez Rotobec, un mécanicien a été blessé à la jambe lorsque la courroie retenant un grappin hydraulique sur lequel il travaillait s'est brisée, projetant le grappin sur sa jambe. Là encore, précisons que Rotobec n'est pas reconnue comme faisant partie des secteurs prioritaires, alors que des usines similaires de la région le sont. ■

L'APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Un « nouveau/vieux dossier » qui refait surface

Quel est le contenu de l'article 27 ?

Les employeurs s'efforcent de remettre au gout du jour la contestation s'appuyant sur l'article 27 (RLRQ, c. A-3.001) de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Plus particulièrement, les employeurs seraient encouragés à démontrer que dans de nombreux cas :

« (la) blessure ou (la) maladie … (qui est survenue) uniquement à cause de la négligence grossière et volontaire du travailleur qui en est victime, n'est pas une lésion professionnelle, à moins qu'elle entraine le décès du travailleur ou qu'elle lui cause une atteinte permanente grave à son intégrité physique ou psychique. »

On remarquera d'ailleurs que certaines codifications administratives des lois du travail ajoutent le titre ***« Négligence du travailleur »*** à l'article 27. Or, ce titre ne fait pas partie de la LATMP et induit en erreur le lecteur. Pourquoi ? Tout simplement parce que dans la LATMP, il n'est nullement question de la négligence du travailleur, mais plutôt d'une blessure ou d'une maladie qui survient **uniquement à cause** de la **négligence grossière** et **volontaire** du travailleur.

Le comité santé et sécurité de la FTQ prend le taureau par les cornes

À la lumière de décisions récentes, le comité santé et sécurité du travail (SST) de la FTQ a entrepris des travaux à ce sujet afin d'adopter un plan de travail proposant des mesures afin de faciliter le travail des plaideurs et plaideuses.

Bien analyser le texte de la LATMP !

Dans le passé, de nombreuses décisions, rendues par les tribunaux, sont venues baliser ce que l'on entend par le ***« uniquement dû à la négligence grossière et volontaire du travailleur »***. Principalement, et comme on se doit de le faire, une analyse rigoureuse de chacun des mots composant l'article 27 doit être faite avant de conclure en regard de la totalité du texte.

D'abord, l'article 27 ne parle pas d'une simple négligence, d'une erreur de jugement ou d'une imprudence. Cette négligence doit être grossière, c'est-à-dire qu'elle doit être caricaturale, imparfaite, primitive, voire même qui dénote d'un manque d'intelligence ou de culture.

Mais allons plus avant. Toujours selon le texte, cette négligence se doit d'être non seulement grossière, mais doit, de plus, être volontaire. Dans les faits, le travailleur ou la travailleuse use de négligence, donc d'« un agir » imparfait atteignant le manque d'intelligence et persiste dans « son agir », aussi négatif soit-il. De plus, il persiste **volontairement** dans sa négligence grossière. Nous sommes loin de la simple négligence.

Mais le législateur ajoute une autre condition essentielle pour répondre à l'exigence de l'article 27 : il faut que la blessure ou la maladie **résulte uniquement** de cette négligence grossière et volontaire. C'est-à-dire qu'aucune autre cause n'est venue influer dans le processus lésionnel.

La Loi sur la santé et la sécurité du travail comme cadre d'analyse?

La qualification d'un comportement de fautif se transforme souvent lorsque l'on procède à une analyse des causes de la survenance de la blessure ou de la maladie professionnelle. On se doit de faire le tour complet des faits et des obligations des acteurs de l'évènement.

Il ne faut pas oublier que la LATMP est une loi « sans responsabilité » ou « sans faute ». Si l'employeur désire faire un procès d'intention à la victime d'une lésion professionnelle en faisant reposer sur ces épaules l'« unique cause », il devient essentiel de faire la démonstration contraire et de faire la preuve qu'un seul élément « autre » est contributif à la blessure ou à la maladie.

Ce qui revient à dire que la travailleuse ou le travailleur a été informé et formé, que l'organisation du travail n'a pas eu d'impact sur l'évènement, que les méthodes de travail sont conformes à l'ensemble des normes, que l'environnement, l'éclairage, les contraintes thermiques, la tenue des lieux et des voies de circulation, la cadence de travail, les exigences de la production, le rôle de chacun, les risques tolérés, le laisser-faire, le manque d'encadrement, la gestion de la main-d'œuvre, les relations du travail, le choix des outils, des machines et du matériel mécanisé, etc., ne sont pas intervenus dans le processus accidentel.

… à venir

Le comité SST de la FTQ, de concert avec le service de l'éducation, vous reviendra sous peu avec des avenues de solution répondant aux besoins des plaideurs et plaideuses dans ce dossier. ■

La ceinture lombaire : un support psychologique ?

Dans le cadre d'une recherche multidisciplinaire, des chercheurs de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) ont intégré les aspects psychologiques et biomécaniques dans leur analyse de l'utilisation d'une ceinture lombaire pour favoriser la réadaptation au travail.

Sur le plan psychologique, il s'avère que cet outil est utile pour rassurer les personnes obligées de retourner au travail plus tôt que ce qu'elles anticipaient.

La ceinture lombaire peut être utilisée pour la personne qui craint de ressentir des douleurs lorsqu'elle effectue sa tâche et qui, par conséquent, limite ses actions sans qu'il y ait contre-indication physique de mouvement. L'effet limitatif dans les mouvements d'une ceinture lombaire protège physiquement le dos et permet d'amoindrir les blocages psychologiques qui autrement nuiraient à la réintégration dans les activités de travail, ce qui est particulièrement intéressant lorsqu'on sait que les aspects psychologiques d'une blessure sont aussi primordiaux dans le rétablissement d'une personne. En effet, l'étude indique que la peur de se blesser de nouveau peut prolonger la période de rétablissement, et même favoriser l'apparition d'une condition chronique qui impliquerait aussi l'apparition de détresse psychologique, voire même de dépression dans de nombreux cas.

Pour plus de détails concernant les résultats sur les avantages biomécaniques du port de la ceinture lombaire, nous vous invitons à consulter cette étude sur le site de l'IRSST : **www.irsst.qc.ca/publications-et-outils/publication/i/100962/n/effets-psychologiques-biomecaniques-ceintures-lombairestravailleurs-maux-dos.** ■

PHILIPPE BÉHA

AEUMC : la FTQ émet plusieurs réserves

La FTQ a réagi avec une certaine appréhension à l'annonce, le 30 septembre dernier, du nouvel accord sur le libre-échange avec les États-Unis, le Mexique et le Canada. Un accord commercial qui risque, selon la centrale, de défavoriser les travailleurs et travailleuses au Québec et de nuire au développement durable et à nos programmes sociaux.

Malgré quelques gains pour le Canada, dont le maintien de l'exception culturelle et l'élimination du chapitre 11 qui permettait aux grandes sociétés de poursuivre des États en justice sur leurs politiques publiques de protection, ce nouvel Accord États-Unis Mexique Canada (AEUMC) soulève plusieurs inquiétudes.

Comme le diable se cache dans les détails, la FTQ prendra le temps de bien analyser l'ensemble des mesures proposées par ce nouvel accord.

« Malgré une légère ouverture à l'information et au dialogue, l'AEUMC a été négocié, encore une fois, en dehors des mécanismes crédibles de consultation publique. Nous exhortons le gouvernement canadien à entreprendre sans tarder une solide consultation publique avant de ratifier cet accord. Nous avons besoin de relations commerciales et économiques équitables pour toutes les provinces qui soient fondées sur la justice sociale, le respect de la souveraineté et la durabilité des mesures », a déclaré le président de la FTQ, Daniel Boyer.

Pour la FTQ, le fait que le Canada ait cédé sur la question de la gestion de l'offre dans le domaine du lait et des importations de poulets, des œufs et de dindons constitue également un échec. *« Nous aurions souhaité plus de détermination de la part du Canada pour bien faire comprendre aux États-Unis que le marché laitier n'était pas négociable »*, a expliqué Daniel Boyer, rappelant que ce modèle fait consensus au Québec, qu'il permet de sauvegarder le modèle des fermes familiales et de protéger notre souveraineté alimentaire.

La FTQ déplore aussi que le Canada ait également cédé sur la protection des brevets pharmaceutiques américains qui passent de 8 à 10 ans, ce qui fera assurément augmenter le prix des médicaments, d'où l'urgence pour le Québec et le Canada d'instaurer une assurance médicaments publique et universelle.

Enfin, le Canada n'a pas réussi non plus à faire tomber les tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium et n'a toujours pas réglé le litige sur le bois d'œuvre. *« Trop de questions restent sans réponses pour le moment. Qu'en est-il des droits du travail et syndicaux ? Du respect des engagements en matière de climat et d'environnement ? De l'exclusion de l'accord des marchés publics des provinces et des États ? Pour le moment, nous sommes en attente de réponses et notre inquiétude est vive »*, a conclu Daniel Boyer. ■

SIMON-PIERRE SAVARD

PORT DE MONTRÉAL

Fin du lockout chez Viterra

Après presque huit mois de lockout, le 15 septembre, les employés de Viterra dans le Port de Montréal ont réintégré leur poste avec un règlement plus que satisfaisant pour les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5317 (SCFP-5317). En assemblée générale, l'entente a été acceptée à 96 %.

La nouvelle convention collective est d'une durée de quatre ans et vient à échéance en 2021.

« C'est réellement la détermination des salariés qui fait que nous pouvons retourner au travail la tête haute. Nous avons amélioré nos conditions de travail de façon significative et l'employeur aussi est gagnant, car les activités normales de l'entreprise peuvent reprendre dès aujourd'hui », a expliqué le président du SCFP-5317, Eric Sinclair.

Ces 51 travailleurs et travailleuses demandaient les mêmes conditions de travail que les salariés de Viterra ailleurs au Canada. Principalement, ils revendiquaient un rattrapage salarial et de meilleures dispositions en santé et sécurité.

« De plus, nous partons sur de meilleures bases avec l'employeur. Nous avons retiré nos griefs et eux, leurs mesures disciplinaires. Nous allons avoir plus de formation, une majoration au niveau salarial et une vie syndicale améliorée avec une banque d'heures pour nos libérations syndicales », d'ajouter Eric Sinclair.

Les primes de soir ont également été améliorées, de même que le régime de retraite.

Les travailleurs et travailleuses de Viterra ont été mis en lockout le 30 janvier dernier.

Le secteur du transport maritime au SCFP regroupe environ 1240 membres dans les ports de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sorel, Matane, ainsi que les débardeurs d'Arrimage du Saint-Laurent (Baie-Comeau). ■

« TOUJOURS LÀ POUR VOUS »

Hommage aux membres de l'AFPC

Beaucoup de gens ne connaissent pas bien les terribles difficultés que le système de paye Phénix a causées aux fonctionnaires fédéraux ni l'importance du travail qu'ils persistent à faire malgré les payes qu'ils ne reçoivent pas, les agences de recouvrement qui les talonnent et bien d'autres sources de stress.

Pour faire connaître le dévouement de ces fonctionnaires, l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) vient de lancer une campagne publicitaire à l'échelle du pays. Son but : montrer à la population que les fonctionnaires ont continué de faire leur travail malgré les problèmes de paye qu'ils endurent depuis deux ans à cause de Phénix.

AFPC

Alors que les fonctionnaires continuent de servir la population, le gouvernement fédéral, lui, continue de manquer à son devoir de soutenir ses employés qui souffrent en raison des ratés de Phénix.

La campagne a d'abord été diffusée sur les médias sociaux au cours de l'été. Tout au long de l'automne, on pourra voir à la télévision et sur Internet une série d'annonces soulignant le dévouement des membres de l'AFPC.

Visionnez et partagez les vidéos : **toujourslapourvous.ca**. ■

UNE VISION, DES HISTOIRES – 35 ANS DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Une exposition à l'Écomusée du fier monde

L'année 2018 marque le 35e anniversaire du Fonds de solidarité FTQ et c'est l'occasion de commémorer une histoire insoupçonnée ! Découvrez une innovation économique et sociale unique au Québec, qui fait appel à la solidarité des travailleuses et des travailleurs depuis 35 ans. Son mandat : créer et maintenir des emplois, démocratiser l'épargne et développer l'économie du Québec.

Une vision, des histoires

À travers l'exposition, apprenez comment le Fonds de solidarité FTQ a su devenir un important outil économique et social au Québec et comment ses fondateurs ont su insuffler de fortes valeurs à ce mouvement collectif. À partir de nombreux documents, photographies et vidéos, découvrez comment cette vision s'incarne maintenant à travers des milliers d'histoires façonnées par les bâtisseurs du Québec d'aujourd'hui et de demain. Voyez le témoignage des principaux acteurs de cette histoire extraordinaire, tels que Louis Laberge et Fernand Daoust, qui racontent comment le Fonds a fondamentalement modifié l'économie du Québec depuis 35 ans.

COQUELICOT DESIGN

Grâce au Programme d'aide aux musées (PAM) de Patrimoine canadien, une version itinérante de l'exposition sillonnera le Québec à compter de janvier 2019. On vous en redonne des nouvelles. ■

L'EXPOSITION *UNE VISION, DES HISTOIRES – 35 ANS DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ*, À L'AFFICHE DU 15 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2018, RETRACE SON PARCOURS ET PRÉSENTE LES IMPACTS DU FONDS DANS LA COMMUNAUTÉ AU FIL DU TEMPS. L'ACCÈS À L'ÉCOMUSÉE SERA GRATUIT POUR LA DURÉE DE L'EXPOSITION GRÂCE À LA CONTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ.

Écomusée du fier monde : 2050, rue Amherst (angle Ontario, métro Berri-UQAM)

Horaire : mercredi : 11 h à 20 h ; jeudi/vendredi : 9 h 30 à 16 h ; samedi/dimanche : 10 h 30 à 17 h

Renseignements : 514 528-8444 ou **ecomusee.qc.ca**

Un premier contrat de travail à l'image de la réalité autochtone

La vingtaine de travailleuses et travailleurs de l'Hôtel Quality Inn de Sept-Îles ont ratifié leur première convention collective de trois ans avec le syndicat des Métallos. Les nouveaux syndiqués, majoritairement autochtones, ont signé en faveur d'un contrat de travail à l'image de leur réalité culturelle et de leurs coutumes.

Le contrat prévoit un important rattrapage salarial pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses de l'hôtel dont le salaire sera élevé à 15 $ de l'heure dès la signature du contrat, ce qui représente une hausse de 11 % à 25 % pour la première année et de 2 % pour les années suivantes. En plus d'avoir amélioré les vacances, un jour férié supplémentaire a été introduit pour la *Journée nationale des peuples autochtones*. Il sera aussi possible de demander un congé sans solde pour pratiquer des activités traditionnelles telles que la chasse aux oiseaux migrateurs, la chasse aux caribous, etc.

« On est très heureux de représenter un nouveau groupe d'autochtones au sein des Métallos. C'est beau de voir combien ils sont fiers de leur culture et c'est important de s'adapter à leur réalité pour qu'ils puissent poursuivre leurs traditions et mettre en valeur leurs origines », déclare le coordonnateur des Métallos pour la Côte-Nord, Nicolas Lapierre. ■

NICOLAS LAPIERRE

MOUVEMENT DE PERSONNEL À LA FTQ

Myriam Zaidi

ERIC DEMERS

Myriam a joint l'équipe de la FTQ à titre de conseillère syndicale au service de l'éducation en août dernier. Elle travaillait auparavant dans le milieu de l'éducation aux droits de la personne. Passionnée d'éducation populaire, Myriam a une formation universitaire en éducation des adultes. En tant que militante pour la justice sociale, elle s'est impliquée dans les mouvements des femmes et étudiants. Elle a été membre du syndicat Unifor et de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), et a toujours eu à cœur les droits des travailleurs et travailleuses. C'est avec enthousiasme qu'elle s'engage à mettre de l'avant le projet de société de la FTQ pour une société québécoise plus juste.

Bienvenue dans l'équipe, Myriam ! ■

Nicole Leblanc

ERIC DEMERS

Nicole Leblanc vient de joindre l'équipe de la FTQ à titre de secrétaire-réceptionniste. Elle occupait ce poste depuis août 2017. En plus de son travail à la réception, elle s'occupera également du soutien administratif du service de la condition féminine et du service de la solidarité internationale de la FTQ.

Auparavant, Nicole a travaillé plusieurs années au sein de cabinets d'avocats spécialisés en droit du travail et, plus récemment, en ressources humaines au sein d'une entreprise comptant plus de 1 400 employés.

De nature enjouée et ayant une soif d'apprendre, Nicole est heureuse de poursuivre son travail à la FTQ et de relever de nouveaux défis ! ■

Yvon Barrière à l'AFPC-Québec

ALAIN CHARTRAND

Les membres du Québec de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) ont élu Yvon Barrière à la vice-présidence exécutive de leur région le 29 juin dernier. Il siègera donc au Bureau de la FTQ où il prend la relève de Magali Picard, qui a été élue, en mai dernier, vice-présidente exécutive nationale de l'AFPC.

Yvon était, depuis 2014, vice-président régional du Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice, un Élément de l'AFPC, après avoir été président de sa section locale à Drummondville.

L'appel syndical s'est manifesté lorsqu'il a constaté des injustices vécues par des collègues. Comme il n'y avait plus d'exécutif local dans son milieu de travail depuis quelques années pour s'occuper de ces questions, il a entrepris de rebâtir sa section locale. Ce qu'il considérait un devoir est rapidement devenu une passion.

En tant que vice-président exécutif régional, il souhaite encourager les membres à participer aux activités syndicales et politiques et travailler en collaboration avec les affiliés de la FTQ afin d'améliorer les conditions de travail au bénéfice de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Québec. ■

Annie Landry

ERIC DEMERS

C'est un retour en terrain connu pour Annie qui s'est jointe au service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ en septembre dernier. Elle remplace Daniel Demers qui est maintenant conseiller régional de la FTQ en Montérégie. Annie a découvert son intérêt pour le monde syndical lors d'un stage à la FTQ alors qu'elle était étudiante en sociologie. De retour dans son milieu, elle s'est impliquée activement afin d'améliorer les conditions de travail des étudiantes et étudiants salariés, et plus particulièrement, des travailleurs et travailleuses précaires.

Elle a été présidente du Syndicat des Étudiant-e-s salarié-e-s de l'Université de Montréal (SÉSUM) avant d'être embauchée comme conseillère syndicale au Syndicat des employés de la recherche de l'Université de Montréal (SERUM), tous deux affiliés à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC). De 2009 à 2018, elle a notamment été responsable du dossier de la santé et de la sécurité, des relations de travail, des communications et de la mobilisation.

Annie siège également au conseil d'administration de la Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis depuis deux ans. ■

Alexandre Leduc élu dans Hochelaga-Maisonneuve

ALEXANDRE CLAUDE

La FTQ tient à féliciter Alexandre Leduc qui a été élu député de Hochelaga-Maisonneuve pour Québec solidaire lors des dernières élections provinciales.

Alexandre avait été embauché au service de la recherche de la FTQ en 2015 après avoir travaillé quelques années à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC). Il a fait ses premières armes dans la défense des travailleurs et travailleuses en fondant le Syndicat des salarié-e-s du Musée Stewart où il agissait comme guide-animateur.

Au cours de sa maîtrise en histoire, il a été président du Syndicat des étudiantes et étudiants employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE) et a fondé une fédération des syndicats d'étudiantes et étudiants employés.

La FTQ te souhaite bonne chance dans tes nouvelles fonctions. ■

L'UES 800 est en deuil

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès, le 20 juillet dernier, du confrère Aimé Gohier, président de l'Union des employés et employées de service (UES 800) de 1986 à 1991.

Grand militant aux côtés de Louis Laberge chez Canadair, Aimé a été officier principal de la section locale 298 (SQEES) avant de créer et de présider la section locale 800 (UES). Sa carrière syndicale l'a mené à occuper le poste de vice-président à la FTQ et à participer de près à la création du Fonds de solidarité FTQ.

Il serait difficile de faire la liste des luttes que l'instigateur des décrets dans l'industrie de l'entretien ménager a menées pour améliorer les conditions de travail des travailleurs et travailleuses du Québec, mais l'amour et la passion qu'il démontrait pour ces derniers ont servi de modèle à plusieurs.

La grande famille FTQ offre ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Merci pour tout, Aimé. ■

Réjean Bellemare

Réjean a commencé son parcours syndical en 1988 en tant que conseiller au service de la recherche du Syndicat des Métallos. En 1999, il s'est joint au service de la recherche de la FTQ, travaillant principalement les dossiers de la retraite et des avantages sociaux. En 2010, il devient conseiller régional de la FTQ dans Laurentides-Lanaudière (FTQ-LL). Réjean a su faire sa marque dans cette région. Il a mis de l'avant l'engagement des militantes et des militants pour dynamiser les actions de la FTQ-LL. Il a aussi développé des liens étroits entre la FTQ-LL et les organisations syndicales, communautaires et économiques de ces deux régions. Réjean a pris sa retraite au mois de juin dernier sans toutefois quitter la grande famille de la FTQ. Il travaille désormais comme conseiller au Fonds immobilier de solidarité.

Bonne chance dans tes nouveaux projets, Réjean ! ■

Réservez les dates pour cet événement incontournable !

Les 29, 30 novembre et le 1er décembre 2018 se tiendra le **Colloque sur le droit international et la solidarité avec la Palestine organisé** par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) sur le thème *Appui à l'autodétermination du peuple palestinien : quel rôle pour le mouvement syndical et les autres organisations la société civile ?*

Venez apprendre les fondements des rapports historiques entre Israël et la Palestine et mieux comprendre comment les violations du droit international et des droits de la personne affectent les Palestiniennes et Palestiniens lors de ce colloque organisé par le CISO, ses membres syndicaux et plusieurs organisations de la société civile.

Les présentations vous permettront de déconstruire les mythes propagés par plusieurs médias et gouvernements à propos de ce conflit, où le rapport de force est des plus inégalitaires. Ce sera aussi une occasion de repenser nos rapports de solidarité dans la région avec nos partenaires respectifs.

LES MOTS QU'IL FAUT

Questionner

Le sens du verbe questionner est « interroger, poser des questions à quelqu'un ».

Contrairement à la forme anglaise *to question*, ce verbe n'a pas le sens des mots et expressions suivants : mettre en doute, douter de, contester, mettre en question et s'interroger sur. ■

Source : OQLF

CLIN D'ŒIL SUR L'HISTOIRE

Avez-vous déjà boycotté quelque chose ?

Saviez-vous que le mot **boycott** vient d'un nom propre : Charles Cunningham Boycott, intendant d'un riche propriétaire britannique, traitait mal ses fermiers en Irlande. En 1879, les fermiers se rebiffèrent contre lui en paralysant l'exploitation de ses terres.

En français, on utilise le mot boycottage plutôt que boycott. ■

CONFLITS FTQ AU 4 OCTOBRE 2018

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
ABI	BÉCANCOUR	1030	MÉTALLOS-9700	2018-01-11 (LOCK-OUT)
CALÈCHES QUÉBEC INC.	QUÉBEC	20	TUAC-501	2018-07-25 (GRÈVE)
PAGES JAUNES	MONTRÉAL	130	SEPB-574	2018-09-10 (LOCK-OUT) 2018-09-17 (GRÈVE)

Virage vert au Fonds de solidarité de la FTQ

SUITE DE LA UNE

« La transition énergétique offre un grand potentiel de croissance économique, mais elle peut également être un risque d'injustice sociale si elle n'était pas préparée adéquatement. Pour être "juste", la transition énergétique doit permettre aux travailleurs, communautés et entreprises touchés de s'adapter aux nouvelles réalités que ces grands changements provoqueront. Le Fonds est là pour accompagner, investir et assurer un leadership et soutenir le Québec dans cette transition vers une économie sans pétrole », a dit Gaétan Morin, président et chef de la direction du Fonds de solidarité FTQ.

Le plan du Fonds pour une transition énergétique juste compte quatre volets :

- Réduire l'empreinte carbone de ses investissements;
- Accompagner les entreprises québécoises dans la transition;
- Investir dans une économie faible en carbone;
- Exercer un leadership en matière de transition énergétique juste.

Plus concrètement, le Fonds met en œuvre notamment les mesures suivantes :

- Exclure le secteur de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec du portefeuille du Fonds;
- Créer un programme de compensation volontaire pour les entreprises québécoises par le biais de sa filiale forestière Solifor;
- Réduire de 25 % d'ici 2025 de l'empreinte carbone de ses investissements dans les entreprises cotées en bourse;
- Établir une cible de réduction pour ses investissements dans les entreprises privées en 2019;
- Rendre les activités directes du Fonds carboneutre d'ici mai 2019;
- Adhérer au Pacte de Montréal sur le carbone (« Montreal Carbon Pledge »).

« Pour le Fonds de solidarité FTQ, il s'agit d'un geste marquant qui indique la voie à suivre. Dès à présent, il faut poser des actions significatives pour le futur de nos enfants et petits-enfants. Par ailleurs, il ne faut surtout pas oublier les travailleurs et travailleuses et les communautés. C'est pourquoi le Fonds se donne entre autres le mandat d'accompagner les entreprises dans ce grand virage », a poursuivi Serge Cadieux, secrétaire général de la FTQ et troisième vice-président du conseil d'administration du Fonds.

Rappelons que la première mesure du plan du Fonds pour une transition énergétique juste a été annoncée en septembre 2017, alors que l'institution confirmait s'être retirée du secteur du charbon servant à la production d'énergie. Toutes ces mesures annoncées par le Fonds découlent d'une résolution adoptée lors du Congrès de la FTQ en novembre 2016.

« Le Fonds est fier de soutenir le mouvement syndical dans cette marche vers une économie plus verte et plus juste pour les travailleurs et les communautés », a mentionné Mario Tremblay, vice-président aux Affaires publiques et corporatives du Fonds, qui participera à la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 24) en Pologne au mois de décembre. ■

Un guide pour la rédaction de l'histoire de votre syndicat

Le Centre d'histoire et d'archives du travail (CHAT) s'est donné pour mission de sauvegarder et de protéger les archives syndicales. Il contribue ainsi à garder bien vivante notre mémoire collective.

Dans le but d'inciter les syndicats à rédiger leur histoire, le CHAT prépare la publication d'un guide indiquant la marche à suivre lorsqu'on s'attaque à cette tâche. Ce guide sera bientôt mis en ligne sur son site Internet (**www.archivesdutravail.quebec**) et sera aussi disponible en version papier.

On trouvera également sur son site Web un répertoire des documents d'histoire déjà produits par une soixantaine de syndicats. Tous les syndicats qui ont de tels documents sont invités à les faire parvenir au CHAT, qui les intégrera à son répertoire.

Le CHAT entend aussi proposer aux organisations syndicales un choix de conférences portant sur divers aspects de l'histoire syndicale. Plusieurs conférenciers provenant des milieux syndical et universitaire participent à cette initiative.

Au cours des derniers mois, un nombre accru de syndicats membres de la FTQ a eu recours aux services du CHAT. Ainsi, le syndicat des employés de bureau et celui des employés de métiers d'Hydro-Québec (sections locales 2000 et 1500 du SCFP), le syndicat des employés de Bombardier (section 712 de l'AIMTA), le siège québécois d'Unifor, les cols bleus de la Ville de Montréal (section 301 du SCFP) ont tous confié au CHAT le traitement de leurs archives. D'autres songent à le faire bientôt.

On trouve également en ligne le bulletin périodique du CHAT. Dans le dernier numéro, Monique Audet, qui a travaillé à la recherche et aux communications à la FTQ, relate l'expérience qu'elle a vécue en rédigeant l'histoire de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPOE). Son livre intitulé *Les artisans de la lumière* est paru aux éditions du Septentrion.

On peut soutenir l'action du CHAT en y adhérant à titre individuel ou collectif. On communique avec le CHAT par courriel (**archivesdutravail@gmail.com**) ou par téléphone (514 599-2010). ■

REER+
L'épargne positive

Un REER+ profitable qu'un REER ordinaire

Savez-vous pourquoi, lorsque vous épargnez dans votre REER au Fonds de solidarité FTQ, vous bénéficiez de **30 % d'économies d'impôt supplémentaires ?**

PARCE QUE LE FONDS A UNE MISSION UNIQUE : AIDER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC.

Il a l'obligation d'investir la majorité de ses actifs dans l'économie d'ici et de créer et maintenir des emplois chez nous.

En investissant dans votre REER au Fonds, vous posez un geste solidaire. Et pour cela, vous bénéficiez d'économies d'impôt additionnelles.

Vous avez de quoi être fier !

Prêt à épargner avec le REER+ au Fonds ?

› Appelez au **1 800 567-3663**

› Visitez notre site **fondsftq.com**

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

FONDS de solidarité FTQ

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / JUIN À SEPTEMBRE 2018

- **AIMTA** : Gaudreau Environnement inc. – Bécancour.
- **MÉTALLOS** : Trimax Sécurité inc. – Musée national des Beaux Arts de Québec, Sani-Manic Côte-Nord inc. – Baie-Comeau – Sept-Îles, Lafarge Canada inc. – Saint-Constant, Wilfrid Poirier ltée – Gatineau, Groupe BMR inc – Entrepôt de Longueuil et entrepôt de Boucherville, Ville de Port-Cartier – Tous les établissements, 9140-2958 Québec Inc. Logements Côte-Nord – Tous les établissements de Sept-Îles, ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c. – Port-Cartier, Citadelle, Coopérative de producteurs de sirop d'érable – Plessisville, Mines Abcourt inc. – Amos, Arcelor-Mittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c. – Port-Cartier, Allied Universal Security Services of Canada – Lachine, Brenntag Canada Inc. – Beauharnois, Groupe Dutailier inc. – Sainte-Pie, Aldes Canada – Saint-Léonard-D'Aston.
- **SCFP** : Bureau du coroner du Québec – Tous les établissements, Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Aréna du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, Ville d'Alma – Tous les établissements, Municipalité de Saint-Calixte – Saint-Calixte, Ville de Candiac – Tous les établissements, Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan – Tous les établissements, Municipalité de Saint-Michel – Tous les établissements.
- **SEPB** : Caisse Desjardins de l'Île-des-Sœurs-Verdun – Tous ses établissements, Desjardins Entreprises-Bas-Saint-Laurent – Rimouski – Matane – Amqui, Librairie Renaud-Bray inc., Municipalite de Saint-Mathieu – Tous les établissements, Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly – Tous les établissements.
- **SQEES-298** : 9126-0455 Québec inc. Garderie les petits seigneurs – Lévis, La Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Bon Conseil de Chicoutimi – Saguenay, Centre de Crise de l'Ouest de l'Île.
- **TEAMSTERS** : Téo Taxi inc. – Tous les sites de Téo Taxi, Autobus Lasalle inc. – Drummondville, Hyundai du Saguenay (9351-9999 Québec inc.) – Hyundai du Saguenay, Autobus Intersco – Verchère, Alimentation l'Épicier inc. – Montréal, Intertek Testing Services (ITS) Canada LTD. – Lévis, Téo Taxi inc. – Tous les sites de Téo Taxi, Stationnement Métropolitain inc. – Montréal, L'Aréna du Rocket inc. – Laval.
- **TUAC** : Loblaws inc., faisant affaires sous Provigo – Marieville, 9318-2822 Québec inc. (Le Marché Végétarien) – Trois-Rivières, Emballage Avico inc. – Québec, Alimentation Benoit Robert inc. (9152-2821 Québec inc.) – Trois-Rivières, Transbordement St-Hyacinthe inc. – Saint-Hyacinthe, 9003-6005 Québec inc. (Marché TAU – Aliments naturels et biologiques) – Blainville, Projet Sol – Montréal, 9129-4710 Québec inc. (Distribution S.I.) – Saguenay, Sobeys MC – Farnham, Entreprises Doco inc. – Saint-Jean-sur-Richelieu, 9295-1185 Québec inc. / Cuisines Doco – Saint-Jean-sur-Richelieu.
- **UES-800** : Centre sportif St-Lin-Laurentides inc. – Tous les établissements, 9169-1022 Québec inc. (Hôtel Birks Montréal) – Montréal.
- **UNIFOR** : Les Industries Caron (Meubles) inc. – Montmagny, Boulevard Métropolitain Automobile inc. – Montréal, Projet Flora Agritech inc. – Bécancour, La Tribune, une division de 3834310 Canada inc. – Sherbrooke, Longue Pointe Chrysler Dodge Jeep RAM ltée – Saint-Léonard, Granules L.G. inc. – Saint-Félicien, Vopak Terminaux de l'Est du Canada – Montréal-Est, Projet Flora Agritech inc. – Bécancour, Emballages Mitchel-Lincoln ltée – Saint-Pie.

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom _____ Prénom _____

Syndicat ou organisme _____ Section locale _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Employeur _____

Téléphone Travail ( ) _____ Poste _____ Résidence ( ) _____

Courriel _____ Nombre d'exemplaires _____

Faire parvenir à : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3